

Le Canada reconnaît le nouveau gouvernement de l'Ouganda

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a annoncé le 16 avril que le gouvernement canadien reconnaissait le gouvernement du président Yusufu Lule d'Ouganda. Le gouvernement canadien compte avoir des relations amicales avec le nouveau gouvernement ougandais.

Visite d'un vice-ministre chinois

Le vice-ministre des Postes et des Télécommunications de la République populaire de Chine, M. Li Yukui, a effectué une visite de onze jours au Canada le mois dernier. Il était accompagné d'une délégation importante de fonctionnaires chinois.

Sa visite faisait suite à une invitation transmise en janvier dernier par le ministre canadien des Communications, Mme Jeanne Sauvé, au ministre chinois des Postes et des Télécommunications.

Durant son séjour au Canada, M. Li Yukui a eu des entretiens avec Mme Sauvé et avec des fonctionnaires de plusieurs ministères.

De plus, M. Li a rencontré des représentants de Téléglobe Canada, de Télésat Canada, de Northern Telecom, des Recherches Bell-Northern Ltée, de Bell Canada, de SPAR Aerospace Ltée, de différentes industries de fabrication de matériel postal, de l'Association des manufacturiers d'équipement électrique et électronique du Canada et de l'Association canadienne de technologie avancée.

Une première nord-américaine

Le député des Îles-de-la-Madeleine à l'Assemblée nationale du Québec a inscrit une première dans les annales du Canada, et probablement dans celles de toute l'Amérique du Nord en donnant naissance à un enfant alors qu'elle siège dans un Parlement. Mme Denise Leblanc-Bantey a donné naissance à une fille le 15 avril à l'hôpital St-François d'Assise de Québec. C'est la deuxième fois seulement dans le Commonwealth; la première femme ayant été Bernadette Devin, député de l'Irlande du Nord à Westminster. Mme Leblanc-Bantey (Parti québécois) siège à l'Assemblée depuis novembre 1976.

Contribution de l'ACDI à l'Année internationale de l'enfant



M. Dupuy (à gauche) serre la main de M. David Hahn, président de l'UNICEF. Au centre on reconnaît M. Jim Kane, président de la Croix-Rouge.

La Société canadienne de la Croix-Rouge et UNICEF Canada ont reçu de l'Agence canadienne de développement international

(ACDI) la somme de \$832 790 destinée à la mise en oeuvre d'un programme éducatif dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant.

Le président de l'ACDI, M. Michel Dupuy, a signé le chèque qui couvrira la moitié du coût du programme destiné à aider les étudiants canadiens à apprendre comment les enfants du tiers monde font face aux problèmes liés à l'alimentation, au logement, à la santé, à l'eau et à l'enseignement.

Le programme comprendra, entre autres, la publication d'une trousse pédagogique destinée aux enseignants de toutes les provinces ainsi que la réalisation d'un document télévisé dans les deux langues officielles.

La contribution de l'ACDI émane de la Direction des organisations non gouvernementales, qui subventionne les organisations bénévoles canadiennes oeuvrant dans le domaine du développement international.

Critères permettant de fixer le moment de la mort

Est-il utile que le législateur canadien donne dans un texte de loi les critères généraux reconnus par la médecine et permettant de fixer le moment de la mort d'un être humain? La Commission de réforme du droit du Canada, dans un document de travail, rendu public en avril, intitulé *Les Critères de détermination de la mort* répond par l'affirmative à cette question et suggère au législateur l'adoption du texte suivant: "Une personne décède au moment où elle subit une cessation irréversible de l'ensemble de ses fonctions cérébrales;

"La cessation des fonctions cérébrales peut être constatée à partir de l'absence prolongée de fonctions cardiaque et respiratoire spontanées;

"Lorsque l'utilisation de mécanismes de soutien rend impossible la constatation de l'absence des fonctions cardiaque et respiratoire, la cessation des fonctions cérébrales peut être constatée par tout autre moyen reconnu par les normes de la pratique médicale courante".

Ce texte a fait l'objet d'une étude minutieuse et de consultations très étendues auprès de spécialistes du corps médical. Des médecins, des infirmières vivant presque quotidiennement le problème de

la détermination de la mort ont participé à ces consultations.

Pourquoi tenter de cerner la détermination du moment de la mort? "Le problème pourrait apparaître bien théorique à certains", a déclaré Me Jean-Louis Baudouin, vice-président de la Commission. "Il ne l'est pas, tant pour les médecins et le personnel hospitalier, que pour le juriste, ou la famille de celui à propos duquel la question se pose. Les progrès de la technologie médicale moderne permettent maintenant d'entretenir artificiellement la fonction respiratoire de certaines personnes qui ont perdu la capacité de respirer spontanément à la suite d'un accident, d'une maladie ou d'un traumatisme quelconque. L'arrêt du coeur et de la respiration ne peut donc plus être pris en soi comme un signe certain du décès d'un individu.

"D'autre part, ces fonctions peuvent être entretenues chez des personnes dont les fonctions cérébrales ont été irrémédiablement et irréversiblement détruites et qui ne pourront donc jamais reprendre conscience. La présence de signes d'une respiration entretenue artificiellement ne peut donc pas être pris comme le signe sûr de la présence de vie humaine."